

### **1. DOMAINE D'APPLICATION**

---

Les présentes Conditions générales de vente (CG) règlent les relations entre les clientes, resp. clients et Ctésias. Elles s'appliquent à tous les services et produits fournis par Ctésias.

### **2. PRESTATIONS DE CTESIAS**

---

#### **2.1. Prestations générales**

Ctésias offre à ses clientes et clients des services et des produits relevant de la mise en œuvre et de la gestion d'un TrustCenter (TC) en mains médicales, ainsi que pour d'autres domaines de la santé. Elle s'engage à mettre en œuvre ses compétences et connaissances techniques pour fournir des prestations de qualité supérieure.

#### **2.2. Prestations particulières**

Le contenu et l'étendue des différentes prestations découlent des conditions du contrat de prestations de service, qui, avec les CG, constituent les bases des relations contractuelles entre la cliente, resp. le client et Ctésias.

### **3. PRESTATIONS DES CLIENTES ET CLIENTS**

---

#### **3.1. Prix**

Les prix dus par les clientes/clients pour les services et produits sont fixés dans les contrats de base ou la liste des prix applicable. Sauf convention contraire dans le contrat de base, ils ne comprennent pas la taxe à la valeur ajoutée.

#### **3.2. Responsabilité des clientes et clients**

Les clientes/clients veillent à ce que les services et produits pour lesquels elles / ils ont conclu un contrat avec Ctésias soient utilisés conformément aux dispositions légales et contractuelles.

Des obligations de collaborer indispensables à la réalisation du contrat découlent des dispositions du contrat de prestations de service.

### **4. FACTURATIONS / CONDITIONS DE PAYEMENT**

---

#### **4.1. Facturation**

La description des prestations et la liste des prix fixent les modalités de la facturation des services et produits fournis.

#### **4.2. Conditions de paiement**

La facture doit être acquittée au plus tard à la date d'échéance indiquée sur la facture. D'éventuelles contestations doivent être adressées avant cette date par écrit avec indication des motifs. Si tel n'est pas le cas, la facture est considérée comme étant acceptée.

#### **4.3. Mesures**

Ctésias peut prendre des mesures afin d'empêcher une augmentation du dommage, lorsque la cliente/le client n'a pas payé la facture à la date d'échéance ou ne l'a pas contestée avec indication des motifs. Si la cliente/le client ne paye pas la facture dans un délai de trente jours, après la mise en œuvre desdites mesures, Ctésias peut résilier le contrat sans préavis et sans que sa responsabilité ne soit engagée. Les frais occasionnés à Ctésias par le retard dans le paiement sont mis à la charge de la cliente/du client.

### **5. EXECUTION DU CONTRAT**

---

Si dans un délai de 30 jours après l'exécution de la prestation, celle-ci n'est pas été contestée pas écrit et avec indication des motifs, Ctésias considère qu'elle a exécuté son contrat.

### **6. RESPONSABILITE DE CTESIAS**

---

Ctésias s'engage à une exécution soignée et conforme au contrat de ses prestations. Des garanties éventuelles résultent de la description des prestations.

En cas de violation du contrat commise par des collaborateurs ou des personnes mandatées par Ctésias, cette dernière répond du dommage prouvé, à moins qu'elle ne démontre qu'elle n'a pas commis de faute. Ctésias ne peut en aucun cas répondre des dommages subséquents ni du gain manqué.

Sont réservées les dispositions particulières sur la responsabilité figurant dans la description des prestations.

## **7. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

---

### **7.1. Propriété intellectuelle**

Pendant la durée du contrat, les clientes et clients ont le droit non transférable et non exclusif d'utiliser et d'exploiter des services et produits de Ctésias selon la description des prestations.

Ctésias - ou des tiers autorisés - conserve tous les droits de propriété intellectuelle relatifs à ses services et à ses produits. Si ces droits sont transférés à des tiers, Ctésias garantit qu'elle dispose des droits d'exécution et de distribution nécessaires. Les descriptions de service fixent les détails relatifs au droit de protection et d'utilisation.

### **7.2. Confidentialité**

Les parties contractuelles s'engagent mutuellement à faire preuve de confidentialité à l'égard de tiers en ce qui concerne toutes les informations échangées qui ne doivent être ni publiées ni être généralement accessibles.

### **7.3. Force majeure**

Si une des parties ne peut pas, malgré tout le soin apporté, remplir ses obligations contractuelles en raison d'un cas de force majeure, tel que des phénomènes naturels d'une intensité particulière, conflits, grèves, restrictions officielles imprévues, l'exécution du contrat est reportée en fonction de la nature et de l'ampleur de l'événement, ou l'exécution du contrat est complètement suspendue.

### **7.4. Compensation**

Les clients ne peuvent pas compenser leurs dettes envers Ctésias par leurs propres créances sans son accord.

## **8. ENTREE EN VIGUEUR, DUREE ET RESILIATION DU CONTRAT**

---

### **8.1. Entrée en vigueur**

Le contrat entre en vigueur à la date prévue par le contrat de base.

### **8.2. Durée et résiliation**

Le contrat est valable jusqu'à l'exécution du mandat ou en fonction des dispositions du contrat de base.

L'une ou l'autre des parties peut le résilier en tout temps par écrit en respectant les délais figurant dans le contrat de base ou dans la description des prestations.

Si la cliente/le client résilie avant son échéance un contrat prévu pour une durée minimale, il doit à Ctésias une participation financière en relation avec la période restant à courir.

## **9. MODIFICATIONS DES CG**

---

Ctésias communique à temps à ses clientes et clients les modifications des présentes CG, afin qu'ils puissent résilier le contrat les liant à Ctésias dans les délais impartis. Sauf résiliation écrite dans ce délai, les modifications sont considérées comme étant acceptées par les clientes et les clients.

## **10. DISPOSITIONS FINALES**

---

### **10.1. Transfert des droits et obligations**

Aucune des parties ne peut transférer à des tiers les droits et obligations découlant du présent contrat sans autorisation écrite préalable de l'autre partie.

### **10.2. Droit applicable et for**

Le présent contrat est soumis au droit suisse.

Pour toutes les contestations relevant de ces CG ou du contrat à la base de celles-ci, ainsi que de tous les contrats concernés le for compétent est celui du siège de Ctésias.

Romont, mai 2003